



Association des Résidents du lac Carillon

**Compte rendu de l'Assemblée générale de l'ARC  
tenue le 7 octobre 1995  
À 9H30 AU 427 C CHABOT, ST-UBALDE**

**Étaient présents :**

- Pierre Bédard (c.a. - 4111)
- Denis Blanchette (c.a. - 4166)
- Jean-Marc Charbonneau (c.a. - 4156)
- Robert Girard (4105)
- Claire Huot (c.a. - 4164)
- Maurice Labrecque (4211)
- Serge Lachance (c.a. - 4164)
- Jacques Lavoie (4250)
- Représentant supplémentaire (4250)
- Suzanne Léveillé (4113)
- Mario Lupien (4115)
- Michel Lupien (4113)
- Rino Morin (4208)
- Carole Paré (c.a. - 4203)
- Julie Trépanier (c.a. - 4166)

**Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :**

**1.º MOT DE BIENVENUE**

Serge Lachance souhaite la bienvenue et présente les membres qui composent le conseil d'administration.

**2.º RÈGLES DE PROCÉDURE**

Serge Lachance agit à titre de président de la réunion et fait lecture des principaux points qui seront discutés lors de cette assemblée générale. Un coupon jaune est remis aux personnes présentes (un seul coupon par terrain), celui-ci devant servir à exercer le droit de vote, s'il y a lieu. Le vote s'exercera à main levée sauf sur demande d'un membre en règle. Le président s'abstient de voter à moins que les votes ne s'annulent.

Il mentionne que le tiers (1/3) des membres votants incluant les membres du conseil d'administration est requis pour la tenue de l'assemblée. De plus, les résolutions devront être adoptées à la majorité simple, soit la moitié (50 %) plus un (1).

- en ajoutant le point G-) à l'article 1.3 : « réaliser toute autre activité connexe jugée pertinente. »;
- en retranchant à l'article 4.5 : « la moitié plus un ».

Ces règlements généraux seront transmis aux membres en règle de l'ARC.

## **5.º ÉTATS FINANCIERS**

Denis Blanchette, trésorier, présente les états financiers au 31 décembre 1994. Une somme de 110,50 \$ y apparaît.

## **6.º RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Étant donné certains délais, les états financiers n'ont pas été vérifiés par un tiers.

## **7.º ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Même si ceux-ci n'ont pas été vérifiés par un tiers, il est proposé par Michel Lupien et appuyé par Robert Girard d'approuver lesdits états financiers.

## **8.º NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR 1995**

Il est proposé par Maurice Labrecque et secondé par Rino Morin de nommer Michel Lupien à titre de vérificateur.

## **9.º COTISATION 1996**

Suite à la proposition de certains membres de hausser la cotisation à 20 \$ par année, il est proposé par Mario Lupien et adopté à l'unanimité de maintenir la cotisation annuelle pour 1996 à 10 \$. Une abstention fut enregistrée en désaccord du maintien de la cotisation à 10 \$.

Il est toutefois suggéré par Robert Girard de faciliter la cotisation en insérant une enveloppe lors des envois des journaux ou autre documentation.

## **10.º PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **Devenir propriétaire**

Il est proposé par Robert Girard et secondé par Rino Morin d'adopter une résolution contenant les clauses suivantes :

- Que l'ARC fasse des représentations auprès du ministère des Ressources naturelles et des autres intervenants possibles, dans le cadre du plan régional de développement de la villégiature, en vue de faire en sorte de conserver la zone protégée du lac Carillon telle qu'elle est présentement;
- Que, dans une telle optique, l'ARC gère cette zone protégée et que les locataires actuels aient la possibilité de devenir propriétaires des terrains qui leur sont présentement loués.

### 3.º RAPPORT DU PRÉSIDENT

Après la première année d'opération du conseil d'administration nommé le 15 octobre 1994, suite à la démission en bloc du conseil d'administration de l'époque, voici :

#### Les principaux événements :

- Six (6) rencontres ont été tenues, soit: les 25 octobre, 17 janvier, 28 mars, 6 juin, 9 août et 26 septembre
- Rencontre avec le Maire de St-Ubalde, M. Marcel Cossette, et nombreux contacts téléphoniques
- Démarche pour rencontrer des commanditaires potentiels pour le journal  
**Commentaires :** incitation par le président à encourager lesdits commanditaires  
félicitations adressées aux artisans du journal  
recherche de chroniqueurs réguliers ou occasionnels
- 15 avril : première parution du journal de l'ARC devenu par la suite l'Écho du Carillon
- Fin mai : deuxième parution de l'Écho du Carillon
- 12 juin : présence au conseil municipal — Dossier camping à la plage, bac à ordures, etc.  
**Commentaires :** félicitations propreté autour des bacs  
règlements affichés relatifs au camping
- Mi-juillet : troisième parution de l'Écho du Carillon
- Fin août : quatrième parution de l'Écho du Carillon

#### Les principaux points abordés lors de ces rencontres :

- Adoption du logo et signature de l'Association
- Structure interne du C.A.
- Renouvellement du contrat d'entretien des chemins l'hiver
- Commandites et cotisation
- Restauration et entretien des sentiers
- Auto-surveillance des chalets
- Devenir propriétaire
- Coupe de bois commerciale et personnelle
- Subvention de taxes
- Québec Téléphone
- Règlements généraux
- Camping au lac Carillon
- Bac à ordures et monstres ménagers
- Journal

### 4.º RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Selon la loi, le conseil d'administration se devait de se donner des règles de procédure. Des règlements généraux ont donc été préparés et approuvés par le conseil d'administration lors de sa rencontre du 9 août 1995.

Après lecture, il est donc proposé par Rino Morin et appuyé par Maurice Labrecque d'approuver les règlements généraux présentés en apportant toutefois les modifications suivantes :

### **Circulation dans les rues**

Une sensibilisation à la vitesse tant des voitures que des VTT devrait être faite.

### **Comité d'activités**

Il est proposé par Carole Paré et secondé par Jean-Marc Charbonneau de nommer Robert Girard responsable du comité d'activités. Maurice Labrecque le secondera dans ses tâches. Un coût pourra être demandé aux participants pour certaines activités.

### **Bateau motorisé à essence**

Il est recommandé de garder en tête que les bateaux motorisés à essence soient le moins possible tolérés sur le lac. Une sensibilisation continue auprès des gens du milieu doit être faite.

### **Conseil d'administration**

Une motion de félicitations est adressée à l'équipe en place. Julie Trépanier remet sa démission du conseil d'administration; elle ne sera pas remplacée. Il est proposé par Maurice Labrecque et adopté à l'unanimité de conserver la même équipe au sein du conseil pour la prochaine année.

## **11.° LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée s'effectue à 12h00.



**Claire Huot**  
**Secrétaire du c.a.**